



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 21 mai 2026 - Goxwiller

Sous la Présidence du doyen d'âge : Pierre EYMANN
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 49

Délibération n°7-2026 : Election du Président du PETR :

Le Comité syndical ayant été préalablement installé, il convient de procéder à l'élection du Président du PETR du Piémont des Vosges.

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales applicables aux syndicats mixtes, cette élection se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Jusqu'à l'élection du Président, la présidence de séance est assurée par le doyen d'âge.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5711-1, L.5741-1, L.5211-2, L.5211-9 et L.2122-7 ;

Vu les statuts du PETR du Piémont des Vosges ;

Vu la délibération n°6-2026 en date du 21 mai 2026 portant installation du Comité syndical ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Président du PETR du Piémont des Vosges ;

Considérant qu'en application des dispositions précitées, l'élection du Président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour ; qu'en cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le plus âgé des candidats est déclaré élu ;

Considérant qu'à compter de l'installation du Comité syndical et jusqu'à l'élection du Président, la présidence de séance est assurée par le doyen d'âge ;

S'est porté candidat : M. Claude HAULLER.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
A obtenu M. HAULLER	48

M. Claude HAULLER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu et immédiatement installé dans ses fonctions de Président. M. HAULLER, Président, donne lecture de sa déclaration et poursuit l'ordre du jour.

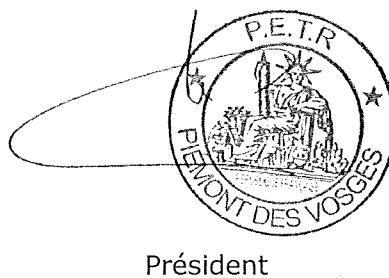
Pour extrait conforme
OBERNAI, le 22 mai 2026

Robin CLAUSS



Secrétaire de séance

Claude HAULLER



Président

